



## Comptes annuels 2006

Fondation



CAISSES D'EPARGNE  
pour la solidarité

# Rapport de gestion

Document d'information complémentaire au rapport d'activités 2006

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, reconnue d'utilité publique par décret du 11 avril 2001, est un organisme privé et à but non lucratif qui développe, sur l'ensemble du territoire, trois modes d'intervention :

- **opérateur du secteur sanitaire et médico-social** en sa qualité d'exploitant ou de gestionnaire d'un réseau regroupant 76 établissements et services au 31 décembre 2006 ;
- **financeur de projets** dans les domaines de l'autonomie et de l'exclusion sociale ;
- **acteur direct de la lutte contre l'illettrisme** en portant elle-même des actions de terrain dans le domaine de l'acquisition ou de la réappropriation des savoirs fondamentaux.

Par ailleurs, dans le cadre de son objet social et conformément à l'article 20 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 et à ses statuts, la Fondation abrite des **fondations sous égide** dont elle est garante des actions qu'elles soutiennent.

Dans ce contexte, les **comptes sociaux** qui sont présentés rendent compte de l'ensemble des missions réalisées par la Fondation pendant l'année 2006.

La présentation a été élaborée de telle sorte que les différentes activités de la Fondation trouvent la meilleure traduction au plan de l'information financière.

## A – LE RESEAU DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Au 31 décembre 2006, la Fondation exploite ou gère **71 établissements et 5 services d'aide à domicile ou d'assistance téléphonique**.

Sur ces 76 établissements et services, 2 sont filialisés et 1 est géré en mandat de gestion.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble de l'offre de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité au travers de son réseau d'établissements et services.

Ville	Résidence	Départ
<b>Etablissements</b>		
Agen	De Raymond	Lot-et-Garonne
Allevard	La Ramée	Isère
Aniche	La Sérénité	Nord
Arleux	Le Val de Sensée	Nord
Autun	Village de la Croix Blanche	Saône-et-Loire
Beuvry-la-Forêt	Les Tilleuls	Nord
Cerisy-la-forêt	L'Abbaye	Manche
Cherbourg	L'Ermitage	Manche
Corbehem	La Quiétude	Pas-de-Calais
Dangy	Les Pommiers	Manche
Dieulefit	Leis Eschiroù	Drôme
Dinard RAG	Arthur Gardiner	Ille-et-Vilaine
Dorignies	Le Nouvel Horizon	Nord
Douai	La Fonderie	Nord
Dunkerque	Val des Roses	Nord
Ecaillon	Du Château	Nord
Epernay	Les Trois Roses	Marne
Felletin	Jean Mazet	Creuse
Flamanville	L'Aubade	Manche
Frontenay-Rohan-Rohan	Des Trois Roix	Deux-Sèvres
Givors	Saint-Vincent (EHPAD)	Rhône
Givors	Saint-Vincent (EHPA)	Rhône
Gourbeyre	Les Flamboyants	Guadeloupe
Gouts-Rosignol	La Maison de Gouts	Dordogne
Gruissan	La Bonança	Aude
Guchen	Le Logis d'Aure	Hautes-Pyrénées
Guéret	Maison d'Accueil du Vernet	Creuse
Jacob-Bellecombette	Le Clos Saint-Joseph	Savoie
Jouarre	La Houssaie	Seine-et-Marne
Joué-lès-Tours	Les Grands Chênes	Indre-et-Loire
La Rochénard	Clodomir Arnaud	Deux-Sèvres
<b>La Tour Blanche</b>	Sainte-Marthe	Dordogne
La Tour-d'Aigues	Le Pays d'Aigues	Vaucluse
La Trinité	Le Beau Séjour	Martinique
Lablachère	Les Pervenches	Ardèche
Lambres	Les Fontinettes	Nord
<b>Lattes 1</b>	Jacques d'Aragon	Hérault
<b>Lattes 2</b>	Rieucoulon	Hérault
Le Monteil-au-Vicomte	Clairefontaine	Creuse
Le Poët-Laval	Le Bastidou	Drôme

Ville	Résidence	Départ
Lewarde	L'Orée du Bois	Nord
Lourdes	Le Foyer du Petit Jer	Hautes-Pyrénées
Louviers	L'Ecureuil	Eure
Montigny-en-Ostrevent	L'Ostrevent	Nord
Notre-Dame-de-l'Osier	Bon Rencontre	Isère
Ostricourt	Charles Vanel	Nord
<b>Paris IV</b>	Accueil de jour des Francs-Bourgeois	Paris
Perpignan	Jean Balat	Pyrénées-Orientales
Pléchatel	Le Plessis Bardoult	Ille-et-Vilaine
<b>Poitiers</b>	Les Sacrés Cœurs	Vienne
Roanne	Le Rivage	Loire
St-Etienne-de-St-Geoirs	Le Moulin	Isère
St-Georges-de-Didonne	L'Éillet des Pins	Charente-Maritime
St-Georges-sur-Baulche	Du Village	Yonne
St-Mandé	Lanmodez	Val-de-Marne
Salles-d'Aude	Jules Séguéla	Aude
Saméon	Le Pévèle	Nord
Schiltigheim	Les Pâquerettes	Bas-Rhin
<b>Sergines</b>	Les Champs Blancs	Yonne
Sin-le-Noble	Pierre Wautriche	Nord
Soultz-sous-Forêts	Le Soultzerland	Bas-Rhin
Tullins Fures	L'Arc-en-Ciel	Isère
Usson-du-Poitou	La Nougeraie	Vienne
Vauvert	L'Accueil	Gard
Yvetot	Les Dames Blanches	Seine-Maritime
<b>Sanitaire</b>		
Dinard	Hôpital Arthur-Gardiner	Ille-et-Vilaine
La Trinité	CSSR La Valériane	Martinique
Noth	CRRF André Lalande	Creuse
<b>Services</b>		
<b>CLIC (a)</b>	à Sin-le-Noble	Nord
Sapad	à Sin-le-Noble	Nord
Sirmad Corrèze Délégation	à Naves	Corrèze
Sirmad Téléassistance	à Limoges et Grenoble	Creuse / Isère
Sirmad Re Agir	à Noth	Creuse
<b>Filiales</b>		
Alès	Le Clair Logis	Gard
St-Georges-de-Didonne	L'Éillet des Pins	Charente-Maritime
<b>Mandats de gestion</b>		
<b>Montfort-l'Amaury</b>	Le Bon Accueil - Julien Quet	Yvelines

(a) Centre local d'information et de coordination gérontologique

Les établissements et services qui ont rejoint le réseau de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité en 2006 sont indiqués en bleu.

Au 31 décembre 2006, la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité dispose ainsi d'une capacité d'accueil d'environ **4 800 places ou lits** et compte **6 000 abonnés** en téléassistance et **800 personnes** soutenues par des aides ménagères.

Pour l'élaboration des comptes sociaux arrêtés le 31 décembre 2006, **73 établissements et services** sont agrégés :

- 48 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dont 1 accueil de jour ;
- 15 établissements pour personnes âgées (EHPA) ;
- 2 établissements pour personnes handicapées ;
- 3 établissements sanitaires ;
- 5 services d'aide à domicile et d'assistance téléphonique.

Outre le transfert en 2006 des cinq établissements en mandat de gestion à la clôture de l'exercice précédent (Givors 1 et 2, Guéret, Pléchatel et Schiltigheim), six établissements ou services sont venus renforcer les activités du réseau de la Fondation et la quasi-totalité des établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes avait signé une convention tri-partite.

Pour ce qui concerne les restructurations des établissements, sept opérations sont en cours au 31 décembre alors que deux restructurations ont été achevées, en 2006, à Cerisy-la-forêt, dans la Manche, et à Guchen, dans les Hautes-Pyrénées.

Par ailleurs, les programmes relatifs à l'équipement et au mobilier des résidences se sont poursuivis au rythme des créations, des extensions ou des réhabilitations.

Au total, l'ensemble de ces chantiers représente un investissement global de près de 10 millions d'euros dont une partie est assurée par la Fondation.

A l'inverse, deux fermetures ont été décidées en accord avec les autorités de contrôle et de tarification. La première concerne l'établissement de Louviers et la seconde l'activité de service de soutien à domicile développée à Noth, dans la Creuse. Ces deux décisions seront opérationnelles dans le courant du premier semestre 2007.

Ces informations expliquent d'une part que le total du bilan passe de 117,4 à 136,7 millions d'euros, et que d'autre part les charges et les produits augmentent de plus de 24 %.

Conformément aux dispositions budgétaires et comptables réservées aux établissements et services médico-sociaux, l'application du règlement comptable n° 2002-10 relatif au traitement des actifs par composants n'a pas été mise en œuvre au niveau des comptes administratifs des établissements et services.

En revanche, l'impact du règlement du comité de la réglementation comptable a été inscrit dans les comptes annuels de l'organisme gestionnaire pour un montant net négatif de 535,1 milliers d'euros.

Dans ce contexte, la majorité des établissements et services (48) est en excédent (3 693,5 milliers d'euros), et ceux (25) qui sont en déficit (2 385 milliers d'euros) font l'objet d'un suivi particulier afin de mettre en œuvre, avec les autorités de contrôle et de tarification, des solutions durables d'équilibre.

Au total, l'excédent du réseau des établissements et services s'établit à la clôture de l'exercice à 1 310,5 milliers d'euros.

Cet excédent global est principalement le résultat de situations contrastées.

Les recettes associent :

- des produits non récurrents qui résultent de la cession d'un terrain à Dinard dans le cadre de la création et de l'aménagement d'un pôle de services médicaux dans l'enceinte de l'hôpital Arthur Gardiner, ainsi que d'un abandon d'une créance à l'occasion de la dévolution de l'établissement de la Tour Blanche ;
- les effets du décalage provisoire qui apparaît entre la perception immédiate de ressources et des dépenses dont l'accroissement ne suit pas le même rythme notamment dans le cas de la transformation de l'établissement situé au Poët-Laval en foyer d'accueil médicalisé (FAM) ou encore dans les conséquences des derniers conventionnements ;
- l'impact des résultats déficitaires antérieurs incorporés.

Les dépenses cumulent :

- le coût de la fermeture du service de soutien à domicile de Noth ;
- l'absence de ressources lors des restructurations qui conduisent souvent à fermer provisoirement des places ;
- les déséquilibres financiers temporaires à l'occasion des créations ou des reprises.

## B – LES ACTIVITES DU SIEGE DE LA FONDATION

Le conseil d'administration et le bureau se sont réunis cinq fois au cours de l'exercice.

Pour mener à bien les différentes activités de la Fondation, le siège de la Fondation assure notamment :

- la direction générale, l'animation et la communication de l'ensemble ;
- les prestations au réseau des établissements et services et les actions d'études, de recherche, et de conception pour en conduire le développement ;
- la mise en œuvre des opérations d'intérêt général arrêtées par le conseil d'administration ;
- le suivi des fondations abritées ;
- la gestion de la trésorerie commune.

Afin d'optimiser les coûts des prestations importantes, des accords cadre ont été négociés après appels d'offre dans les domaines de la maintenance des ascenseurs et des vérifications réglementaires obligatoires.

## Une politique active de rencontres professionnelles et de partenariats

Au cours de l'exercice 2006, la Fondation est devenue pleinement un lieu de débats, d'échanges et de confrontations d'idées associant les acteurs de terrain, de la recherche, de la vie politique et de la pensée. En 2006, la politique de communication active a permis de mieux en faire connaître et reconnaître l'envergure et les missions auprès des professionnels, du réseau de partenaires, des élus mais aussi des journalistes et des médias, et par conséquent du public.

Au chapitre des rencontres, la Fondation a organisé les deux temps forts hiver / été que constituent les rendez-vous désormais acquis des Diagonales et ce, sur deux thèmes majeurs de société. En juin 2006, des hommes politiques, des universitaires et des responsables d'association se sont réunis autour de la question du **“logement : entre solidarités et exclusion”**. En octobre 2006, la Fondation a célébré son cinquième anniversaire avec sa cinquième édition des Diagonales centrées sur **“1, 2, 3, 4, 5 : quelles solidarités entre les générations ?”** ; elle a réuni plus de 800 personnes au musée du Quai Branly. Les professeurs Pierre Rosanvallon, Etienne-Emile Baulieu, Alain Bentolila ainsi que Pascal Bruckner, Jean-Claude Cunin, Oumar Diop, Hélène Paris, Agnès Rochefort-Turquin ont pu tour à tour s'exprimer sur cette question qui sous-tend la cohésion sociale d'un pays.

A l'écoute de cette manifestation, la presse a pu faire le point de l'évolution de la Fondation depuis sa création en 2001 et en dessiner les perspectives de développement à l'horizon 2010. En outre, la création d'un baromètre sur l'état des solidarités entre les générations, réalisé par le CREDOC pour la Fondation, a également été annoncée lors de cette manifestation. Les résultats, publiés en février 2007, étaient inattendus car l'actualité pour une fois portait les couleurs de la bonne nouvelle : les liens de solidarité entre les générations se portent plutôt bien. C'est ce qu'ont pu annoncer à leur tour, lors de leur sortie en kiosque, les magazines *“Phosphore”* et *“Notre Temps”*, partenaires de la Fondation pour ce baromètre qui devient un rendez-vous annuel.

Toujours résolument engagée dans une politique d'images modernes et innovantes, confiées à des jeunes photographes qui portent sur ses sujets difficiles un regard nouveau et constructif, la Fondation a publié spécialement pour son cinquième anniversaire un rapport annuel 2005 et deux brochures de présentation spécifiques sur *“Savoirs pour réussir”* et sur *“Les établissements sanitaires”* qui ont été diffusées à plus de 10 000 exemplaires de manière à assurer une connaissance étayée de la réalité concrète des activités de la Fondation. Dans le même esprit, la réalisation d'un document original a permis de reprendre les plus belles images réalisées dans le cours de l'année et de les illustrer avec des extraits de grands auteurs de la vie littéraire, extraits tour à tour poignants, drôles, légers, gais.

A ces deux temps forts des Diagonales, qui elles aussi ont fait l'objet d'une publication des *“Actes”*, largement diffusés auprès du monde associatif, de la presse et des élus, se sont ajoutées, depuis janvier 2006, les rencontres des *“Focales”*. Ce rendez-vous régulier qui a lieu tous les deux ou trois mois, plus particulièrement autour d'un auteur dont l'œuvre est en relation avec les activités de la Fondation, a permis de rencontrer et d'échanger avec des personnalités telles que Jean-Yves Riaux, rédacteur en chef de seniorscopie.com pour **“2030, le papy crash”**,

Julia Kristeva, linguiste et psychanalyste, pour son ouvrage “**La Haine et le pardon**” et François de Singly, professeur à Paris V, pour “**Les Adonaissants**”.

La Fondation a également poursuivi son effort de développement et de promotion des valeurs de solidarité et a, bien sûr, continué de le faire savoir. Journalistes de la presse nationale et professionnelle, partenaires et réseaux de correspondants du Groupe Caisse d'Épargne ont ainsi été régulièrement informés et invités à participer à la signature des grandes conventions qui ont jalonné 2006, notamment :

- lors de la remise du prix **Confort de vie**, organisé avec le Crédit Foncier ;
- lors du partenariat avec Ecureuil IARD et la Caisse d'Épargne de Bretagne pour “**Réapprendre à conduire pour réapprendre à vivre**”, au salon de l'Automobile ;
- lors de la convention signée avec La Croix Rouge Française dans le combat commun contre l'illettrisme ;
- et enfin, lors du rapprochement avec la Fédération nationale de la mutualité française.

Pour accompagner le développement du réseau d'établissements et de services, l'édition et la diffusion de 14 livrets d'accueil ont été réalisées en 2006. Autant de données pratiques et indispensables à la qualité de l'accueil des résidents et à l'information de leurs familles ainsi qu'à celle des collectivités locales et territoriales.

Enfin, les 53 reportages photographiques réalisés en 2006 constitueront la base de données du futur site internet, en cours de conception et de construction.

#### **La gestion des ressources humaines et des relations sociales**

En 2006, la politique des ressources humaines s'est inscrite dans la continuité des années précédentes.

Conformément à l'accord collectif d'entreprise du 29 avril 2003 concernant l'application progressive de la convention collective FEHAP des établissements privés à but non lucratif, 37 établissements appliquent ces dispositions conventionnelles au 31 décembre 2006 contre 25 à la clôture 2005.

Dans le domaine du développement des compétences et de la formation professionnelle continue, la Fondation a défini en 2005, pour les trois années à venir, une politique nationale de formation fondée sur la professionnalisation des salariés peu qualifiés, le renforcement des compétences et une démarche Qualité.

En 2006, la Fondation a consacré 1,83% de sa masse salariale, frais de déplacement inclus et hors coûts salariaux liés aux formations, au développement des compétences et à la formation professionnelle.

Les dépenses consacrées aux stages se sont élevées à 1,02 million d'euros et parmi les 2 240 stagiaires concernés — dont 1 990 femmes et 250 hommes — 700 d'entre eux ont participé à la démarche Qualité qui était un objectif prioritaire retenu pour l'année 2006.

Cette politique de formation a pu être menée à bien d'une part grâce à un financement complémentaire de 400 K€ de l'UNIFAF, organisme paritaire collecteur agréé de la branche Unifed et, d'autre part, par la mise en place d'un compte inter établissements alimenté par un prélèvement de 24% sur les budgets des plans de formation des établissements du réseau de la Fondation.

Dans 19 établissements, une nouvelle étape de la démarche d'harmonisation a été réalisée par l'organisation des élections professionnelles en octobre 2006.

Sur le plan de la négociation collective la Fondation a signé le 4 juillet 2006, avec trois organisations syndicales représentatives au plan national, CGT, CGT-FO, CFDT, les accords collectifs suivants :

- protocole d'accord sur la prorogation des mandats des membres titulaires et suppléants des Comités d'Établissements, des Délégués du Personnel, du Comité Central d'Entreprise ;
- protocole d'accord sur les élections des membres titulaires et suppléants au Comité Central d'Entreprise ;
- avenant à l'accord du 25 avril 2005 sur les modalités de mise en œuvre de la prime annuelle décentralisée ;
- accord collectif d'entreprise concernant l'aménagement du temps de travail ;
- avenant à l'accord collectif d'entreprise du 29 avril 2003, de mise en œuvre progressive de la CCN FEHAP du 31 octobre 1951 ;
- avenant à l'accord collectif d'entreprise du 25 avril 2005 concernant l'application des dispositions de convention collective nationale du 11 mai 1953 (UNASSAD) aux établissements d'aide à domicile de la Fondation.

L'accord collectif d'entreprise et les deux avenants ci-dessus ont été agréés le 25 janvier 2007 par la commission nationale d'agrément et ont pris effet le 1<sup>er</sup> février 2007.

La direction des ressources humaines a élaboré, dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail, un document unique d'évaluation des risques professionnels de la Fondation qui, renseigné par les établissements, permettra autant la mise en place d'une politique nationale de prévention des risques professionnels qu'une gestion locale harmonisée.

Dans le même objectif d'harmonisation, elle a rédigé un modèle type de règlement intérieur afin d'en faciliter l'harmonisation pour les établissements de plus de 20 salariés.

Enfin, la direction des ressources humaines a organisé l'intégration de plus de 500 salariés, les effectifs de la Fondation étant passés de 2 500 à 3 000 collaborateurs entre fin 2005 et fin 2006.

#### **La gestion de la trésorerie commune**

L'ensemble des trésoreries disponibles des établissements ainsi que les sommes collectées en attente d'emploi sont centralisées par le siège. Cette trésorerie commune est placée en SICAV monétaires et en emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2006, elle s'élevait à 21,2 millions d'euros contre 13,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les revenus se sont élevés à 288 K€ représentant un rendement comptable de 1,70 % sur une trésorerie moyenne annuelle de 16,8 millions d'euros.

#### La gestion de la dotation

La dotation financière est gérée par un comité financier, composé du trésorier et de deux personnalités qualifiées, chargé de conseiller le président et le conseil d'administration. Depuis le 14 décembre 2003, la gestion des fonds de la dotation est assurée par la société Gérer au travers d'un F.C.P. dédié.

Le montant de la dotation, après abondement de 10 % du résultat de l'exercice 2005, s'établit à 15 587 165,09 euros.

Sur l'exercice 2006, la gestion financière de la dotation dégage un excédent de 510 868,39 euros. La performance s'apprécie à 2,77 % en 2006 (3,42 % en 2005) et le rendement comptable à 3,28 % en 2006 (3,72 % en 2005).

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Fondation, 10 % au moins du produit annuel du placement de la dotation financière vient en abonder le montant, la différence complète les ressources annuelles du siège.

## C – LES RESSOURCES ET LES EMPLOIS DE LA FONDATION

La détermination des Caisses d'Épargne et de prévoyance et des principales filiales du Groupe Caisse d'Épargne, permet d'atteindre en 2006 un montant de contributions de 5,3 millions d'euros.

Par ailleurs, avec l'accord spécifique de certains donateurs, une somme de 0,47 million d'euros est venue compléter, dans la rubrique "apport avec droit de reprise", le financement – immobilisations et équipements – des opérations de création et de restructuration des établissements de la Fondation, pour le porter à 1,36 million d'euros. Cette ressource s'inscrit pleinement dans la réalisation des missions fixées à la Fondation par ses fondateurs.

Les charges engagées par les directions opérationnelles du siège, pour assurer la mise en œuvre, le suivi et la diffusion des interventions dans le cadre des financements de projets et des actions de terrain, représentent environ 18 % des dons.

Les **financements de projets** et **les actions de terrain** associés aux **opérations d'intérêt général** se sont poursuivis grâce à la pérennisation des ressources.

Les opérations d'intérêt général déclinent les actions de la Fondation dans les domaines de l'autonomie et de l'exclusion sociale. Elles contribuent à ce que la Fondation participe au développement d'une société plus solidaire, par la réalisation d'innovations sociales, la constitution d'une expertise dans ces matières et la participation aux débats sur les secteurs.

**Cinq opérations d'intérêt général portent les projets de lutte contre l'exclusion sociale et notamment la lutte contre l'illettrisme :**

**"Savoirs pour réussir"** qui permet aux jeunes de 18 à 25 ans repérés en situation d'illettrisme, notamment lors des Journées d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD), de reprendre contact avec la lecture, l'écriture et le calcul, pour pouvoir à terme suivre une formation et s'insérer dans la vie professionnelle ;

**"Mieux lire et mieux écrire pour mieux accompagner"** afin de soutenir les personnes en activité dans la réacquisition des savoirs fondamentaux ;

**"Soutiens, Outils, Recherches"** pour développer les outils pédagogiques adaptés, et soutenir des actions dans le domaine.

**Deux nouvelles OIG ont été adoptées par le conseil d'administration de la Fondation en janvier 2006 et sont plus spécifiquement tournées vers la lutte contre l'exclusion sociale :**

**"Habitat et santé"** afin de soutenir des actions qui lient "angle médical" et "lien social" au travers du volet crucial du logement en permettant aux populations exclues de développer des projets d'insertion et un retour à une vie autonome ;

**"Innovation et entreprises d'insertion"** pour accompagner des actions innovantes concernant l'entrepreneuriat social et encourager des entreprises d'insertion dont l'activité est en lien avec les pays en développement.

Le dispositif **"Savoirs pour réussir"**, qui tend à se développer sur l'ensemble du territoire grâce à l'appui des Caisses régionales d'épargne et les collectivités territoriales, consomme à lui seul les deux tiers du montant, sans compter l'appui logistique et technique, essentiel à la bonne mise en œuvre des différents sites, de l'équipe du département Lutte contre l'illettrisme. En 2006, cinq associations "Savoirs pour réussir" sont actives – Marseille ; Châlons-en-Champagne ; Chambéry ; Le Havre et Bordeaux – et accueillent près de 300 jeunes adultes en situation d'illettrisme. Un travail de fond est réalisé par les chargés de mission afin que soient mis en commun, pour l'ensemble des acteurs du dispositif, des méthodes de travail, des instruments de suivi, des outils ainsi que des formations spécifiques en direction des chargés de projets et tuteurs. De plus, des études comparatives ont été réalisées sur les premiers sites ouverts (public accueilli, ateliers mis en place) ainsi que sur les tuteurs.

**Pour ce qui concerne la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie :**

**"La mise en réseau des services"** pour contribuer à l'évaluation des besoins, l'élaboration des préconisations et la coordination des offres de services ;

**"L'adaptation du logement à la perte d'autonomie"** dans la prise en compte des adaptations nécessaires au soutien à domicile notamment grâce aux nouvelles technologies ;

**“L'évolution de la prise en charge en établissements”** pour favoriser l'amélioration de l'accueil et la création de nouveaux services autour d'établissements “lieu de ressources” ;

**“La prise en compte du droit des personnes dans le système de santé”** pour accompagner les personnes dans l'expression de leurs attentes ;

**“L'aide aux aidants”** pour développer et soutenir la prise en compte des solutions de répit ;

**“Soutiens”** en association notamment avec les grands acteurs du secteur.

Le déploiement d'actions dans le cadre des grands partenariats signés avec les acteurs importants du secteur s'est amplifié ; c'est ainsi qu'ont notamment pu être faits des bilans intermédiaires avec la Fédération Hospitalière de France (16 projets), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (2 projets), la Fédération Nationale des Pact' Arim (30 projets) et la Fédération Nationale des Orthophonistes.

En outre, l'évaluation des opérations d'intérêt général logement d'une part et réseaux d'autre part, a été réalisée en 2006 par des consultants indépendants, accompagnés par un groupe de pilotage composé de représentants ministériels et de personnes qualifiées. Les préconisations de ce travail vont permettre de réorienter ces deux opérations d'intérêt général sur les trois prochaines années.

Au plan financier, un montant de 5,2 millions d'euros a été consacré en 2006 pour soutenir, réaliser, développer et mettre en œuvre les opérations d'intérêt général.

Dans le champ de l'autonomie, 2,5 millions d'euros ont été utilisés pour accompagner des projets, sélectionnés par un comité de pilotage, dont certains s'inscrivent dans le cadre des grands partenariats signés par la Fondation.

Les dépenses de mise en œuvre engagées par le siège pour conduire cette activité représentent environ 12 % des ressources qui y sont affectées.

Dans celui de l'exclusion sociale et de la lutte contre l'illettrisme, le déploiement du dispositif “Savoirs pour réussir” s'est poursuivi et totalise 0,9 million d'euros sur les 2,7 millions d'euros affectés à ce domaine.

L'engagement spécifique des équipes de la Fondation, dans la conception et la mise en place du processus “Savoirs pour réussir” construit aux côtés des caisses d'épargne et de prévoyance candidates, explique que, pour cette activité, les coûts d'accompagnement et de mise en œuvre du siège se situent à 28 % environ des ressources allouées.

## D – LES FONDATIONS ABRITEES

Les fondations sous égide de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité soutiennent des projets, notamment dans les domaines de la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie, de l'aide aux personnes défavorisées menacées par l'exclusion, de la lutte contre l'illettrisme ou encore de la recherche médicale associée à la perte d'autonomie.

Au cours de l'année 2006, deux nouvelles fondations placées sous l'égide de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité ont rejoint les 9 fondations déjà existantes.

En avril, la **Fondation Caisse d'Epargne Val de France-Orléanais** a été constituée, avec comme œuvre d'intérêt général le soutien de projets relevant :

- de la maîtrise des savoirs de base ;
- de l'autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées ;
- des besoins fondamentaux.

En octobre, à la suite de contacts avec le professeur Etienne-Emile Baulieu (directeur d'unité de recherche à l'INSERM, président de l'Institut de la longévité et du vieillissement, professeur honoraire au Collège de France, ancien président de l'académie des sciences), a été créée la **Fondation Vivre longtemps**, dédiée à la recherche sur la prévention du vieillissement et la lutte contre les formes de dépendance liées au grand âge.

Cette fondation, créée en fin d'année et opérationnelle en 2007, conduira des études épidémiologiques d'intervention et financera des travaux de recherche clinique concernant les personnes âgées ainsi que des recherches sur les mécanismes fondamentaux du vieillissement. Ces travaux ne sont en effet que très rarement conduits dans le cadre des recherches biomédicales classiques.

Les fondations existantes ont poursuivi leur montée en charge et pour les premières créées, 2006 a consacré le renouvellement de leur convention initiale et affirmé l'intérêt des fondateurs pour de telles fondations. Il s'agit de :

**Fondation Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour l'autonomie ;**

**Fondation Adour Ensemble ;**

**Fondation Caisse d'Epargne Aquitaine-Nord contre l'exclusion ;**

**Fondation Loire Drôme Ardèche.**

En termes d'activités, les fondations abritées ont poursuivi leur politique de soutien des innovations régionales dans leur champ de compétences.

Ainsi la Fondation Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour l'autonomie a, par exemple, financé l'aménagement domotique au centre de rééducation neurologique PROPARGA.

Les fondations abritées se sont également attachées à mieux faire connaître le rôle et le fonctionnement de l'économie solidaire. La Fondation Loire Drôme Ardèche a réuni, le 2 décembre 2006 à Valence, une convention sur le rôle des fondations, alors que la Fondation Caisse d'Epargne Aquitaine-Nord contre l'exclusion a organisé une manifestation le 16 novembre 2006 sur le rôle de l'économie sociale.

Les activités des fondations abritées se sont développées grâce à des versements pour 2,18 millions d'euros en 2006 contre 2,05 millions en 2005.

Des projets ont été soutenus à hauteur de 1,93 million d'euros et les engagements nets à réaliser s'établissent à 99,9 milliers d'euros.

Conformément aux conventions passées avec les fondateurs, la Fondation a prélevé 81,3 milliers d'euros soit environ 3,7 % des versements pour couvrir les frais de gestion engagés au titre de ses prestations.

## E – PERSPECTIVES 2007

Le réseau d'établissements et services va connaître une année caractérisée par un nombre important d'ouvertures de nouveaux établissements — La Glacerie (50), Nanterre (92), Naves (19), Noyarey (38), Paris XII<sup>e</sup> et 3 à Paris XIII<sup>e</sup> — et la poursuite de la réponse aux appels d'offre émanant du secteur hospitalier public pour concevoir des structures médico-sociales d'aval qui accueillent les personnes en perte d'autonomie en sortie du secteur hospitalier.

D'autre part, le nombre de reprises d'établissements médico-sociaux et de moyen séjour ne devrait pas fléchir, signe de la restructuration et de l'extension en cours de ce secteur en France. Cela va nécessiter, comme les années précédentes, une forte mobilisation du réseau au travers de sa démarche qualité, de son appréhension des questions immobilières et le début de la déconcentration en région d'équipes administratives et comptables.

Comme opérateur du dispositif "Savoirs pour réussir", la Fondation va franchir une étape décisive dans sa stratégie de couverture du territoire national (sept projets d'ouverture de nouveaux sites en 2007).

La Fondation poursuit parallèlement son travail d'accompagnement de l'opération SPR au quotidien, fait par un chargé de mission du siège, par la tenue de séminaires réguliers d'échange de bonnes pratiques et de mise en commun de méthodes d'accompagnement tant pour les salariés que pour les tuteurs bénévoles.

Par ailleurs, un site internet dédié ([www.savoirspoureussir.fr](http://www.savoirspoureussir.fr)) offre aux différents acteurs du dispositif, des outils de suivi, de mise en œuvre et d'échanges.

Enfin, dans sa dimension mécénale, la Fondation va tirer partie des évaluations menées pour chaque projet soutenu depuis 2003, et de manière collective pour les OIG logement et réseaux, afin de proposer de nouveaux axes sur ces deux champs pour les prochaines années.

# Comptes sociaux

## BILAN

ACTIF	Note	31/12/2005	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	4/5	768	665
Immobilisations corporelles	4/5	67 542	76 480
Immobilisations financières et titres de participation	4/5/6	17 000	17 845
Clients et autres créances	7/12	15 011	13 603
Valeurs mobilières de placement	8/12	12 329	20 135
Disponibilités		4 027	7 677
Comptes de régularisation	9	765	317
<b>Total ACTIF</b>		<b>117 442</b>	<b>136 722</b>
Engagements reçus	14	22 025	28 285

PASSIF	Note	31/12/2005	31/12/2006
Dotation financière	10	15 529	15 587
Dotation immobilière nette	10	1 663	1 663
Apports sans droit de reprise	10	3 396	6 931
Apports avec droit de reprise	10		1 392
Excédents affectés et réserves	10	1 698	(306)
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	10	1	601
Résultat de l'exercice	10	(131)	1 678
Subventions d'investissement	11	9 505	9 289
<b>Fonds propres</b>	<b>10</b>	<b>31 661</b>	<b>36 835</b>

Provisions pour risques et charges	12	4 811	5 352
Fonds dédiés	13	4 639	3 952
Emprunts	7	45 556	52 547
Autres dettes d'exploitation	7	30 775	35 322
Comptes de régularisation	9		2 714
<b>Total PASSIF</b>		<b>117 442</b>	<b>136 722</b>
Engagements donnés	14	17 380	24 738

## COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Note	2005	2006
Achats et approvisionnements		6 650	7 835
Services extérieurs		20 316	25 697
Location immobilière et mobilière		7 597	8 931
Frais de personnel	18	67 121	84 358
Autres charges d'exploitation		6 188	7 853
Dotations aux amortissements et aux provisions		6 415	9 722
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>114 287</b>	<b>144 396</b>
Charges financières	19	1 270	1 487
Charges exceptionnelles	20	1 298	597
Impôt sur les bénéfices			
Engagements à réaliser sur ressources affectées	13	4 239	3 952
<b>Total CHARGES</b>		<b>121 094</b>	<b>150 432</b>
EXCEDENT			1 678

PRODUITS	Note	2005	2006
Dotations et produits de la tarification	16	96 300	124 900
Autres ventes et prestations		7 152	8 650
Subventions d'exploitation		1 730	1 879
Produits divers de gestion courante	17	8 357	7 972
Reprise d'amortissements et provisions		2 407	524
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>115 946</b>	<b>143 925</b>
Produits financiers	19	753	753
Produits exceptionnels	20	1 279	3 683
Reprises sur ressources affectées	13	2 985	3 749
<b>Total PRODUITS</b>		<b>120 963</b>	<b>152 110</b>
DEFICIT		131	

## Note 1 – Cadre réglementaire – Faits caractéristiques de l'exercice

### 1.1 Cadre réglementaire

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements du comité de la réglementation comptable n°99-01 et n°99-03 relatifs, pour le premier aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations, pour le second à la réécriture du plan comptable général.

### 1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice se caractérise principalement par la reprise ou l'ouverture de dix établissements (dont cinq préalablement en mandat de gestion) et un service. Cette reprise s'est traduite par l'ouverture d'une comptabilité spécifique par entité.

Il convient de noter également la comptabilisation des immobilisations par composants (cf paragraphe 2.2 Changements de méthode).

## Note 2 – Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Principes d'élaboration des comptes sociaux

Au-delà du cadre réglementaire ci-dessus, il est fait application, pour le secteur d'activité des établissements médico-sociaux, du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux en application du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 et de l'arrêté du 19 décembre 2005.

Pour les établissements sanitaires, il est fait application du décret 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) et des circulaires n°528 du 30 novembre 2005 et n°583 du 29 décembre 2005.

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006.

### 2.2 Changements de méthode

#### Parc immobilier

La comptabilisation par composants de l'ensemble des biens immobiliers de la Fondation a été mise en œuvre sur l'exercice 2006, selon la méthode dite "prospective".

Le retraitement de ces immobilisations a été effectué par application d'un pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions.

Composants retenus	Durée d'amortissement	% composants
• Structure et gros œuvre.....	40 ans	..... 65 %
• Façade et étanchéité.....	15 ans	..... 7 %
• Ascenseurs.....	20 ans	..... 4 %
• Chauffage.....	20 ans	..... 4 %
• Installations techniques et générales.....	15 ans	..... 13 %
• Agencements généraux divers.....	15 ans	..... 7 %

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probables.

La dotation aux amortissements annuelle découle de cette ventilation et de ces durées d'amortissement. Sur l'exercice 2006 sont enregistrés en compte de résultat les impacts sur le calcul des amortissements relatifs à ce changement de méthode.

En parallèle, les subventions d'investissement sont également retraitées en fonction des nouvelles durées de composants et basées sur la durée du composant principal.

Les provisions pour grosses réparations figurant dans les comptes au 31/12/2005 ont été reprises en totalité et comptabilisées en produits exceptionnels. Des provisions pour gros entretiens ont été constituées. Elles sont évaluées sur la base d'un plan pluriannuel sur cinq ans des dépenses d'entretien à venir.

Les impacts de l'application au 31/12/2006 des nouveaux règlements sur les actifs sont reflétés dans le compte de résultat et non en situation nette d'ouverture.

#### Synthèse de ce changement de méthode et impact sur le résultat (en milliers d'euros)

Dotation aux amortissements	271
Retraitement des subventions d'investissement	(136)
Reprise des provisions pour grosses réparations	1 562
Provision pour gros entretiens	(2 232)
<b>Impact sur le résultat 2006</b>	<b>(535)</b>

#### Autres immobilisations

Pour ce qui concerne les autres immobilisations corporelles, les dispositions du règlement sur les actifs n'ont pas d'incidence significative, compte tenu du caractère non décomposable de ces immobilisations.

Par ailleurs, les durées d'amortissement pratiquées sont proches des durées probables d'utilisation.

### 2.3 Changements de présentation

Afin de faciliter la lecture dans les comptes de certaines opérations, il a été décidé de procéder aux changements de présentation suivants :

- autres créances immobilisées (cf notes 6 et 9)
- fonds dédiés (cf note 10)

## Note 3 – Informations sur les règles et les méthodes comptables

### 3.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les biens immobiliers sont amortis à compter de l'exercice 2006 selon la méthode décrite dans le paragraphe 2.2.

Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

- Agencements - Installations..... entre 8 et 10 ans
- Matériel et outillages..... entre 5 et 8 ans
- Mobilier ..... entre 8 et 12 ans
- Matériel de bureau..... entre 5 et 8 ans
- Matériels et logiciels informatiques..... entre 3 et 6 ans

### 3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières regroupent les placements à long terme de la Fondation et principalement les parts du FCP représentatives de la dotation financière. Les revenus qui résultent du placement de la dotation sont reflétés en résultat financier et non en résultat exceptionnel. Ils participent au budget de fonctionnement des activités du siège et relèvent de la gestion courante de la Fondation.

### 3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les mouvements étant enregistrés selon la méthode dite "premier entré - premier sorti".

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition sauf dans le cas où un engagement de détention jusqu'à l'échéance existerait pour les titres comportant une garantie en capital.

### 3.4 Fonds statutaires

Le montant inscrit à cette rubrique au titre de la dotation immobilière représente la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution, sur le solde des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

### 3.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont enregistrées dès la réception d'une convention signée entre la Fondation et l'organisme partenaire. Les subventions sont reprises en produit exceptionnel au compte de résultat au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

### 3.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pertes ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

Les provisions pour charges ont pour objet de couvrir des dépenses qui, devant être supportées ultérieurement, trouvent cependant leur origine dans des faits survenus au cours de l'exercice ou qui, en raison de leur nature et de leur importance, doivent, en bonne administration, être réparties sur un certain nombre d'exercices.

### 3.7 Fonds dédiés

Les comptes "Fonds dédiés" correspondent, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources affectées qui n'a pas encore été utilisée.

La contrepartie des "Fonds dédiés" s'inscrit au compte de résultat sous le compte "Engagements à réaliser sur ressources affectées".

### 3.8 Legs et donations inscrits au compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice 2006 enregistre 38,3 milliers d'euros à ce titre.

### 3.9 Ressources — Financements de projets, actions directes ou soutiens

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat. Constituant une ressource principale et non accessoire, ils sont enregistrés en exploitation et non en exceptionnel.

Les autres ressources sont comptabilisées en fonction de leurs destinations finales.

Ont été enregistrés en produits :

- les ressources encaissées au cours de l'exercice 2006 ;
- les ressources encaissées début 2007 relatives à l'exercice 2006.

En charges :

- les financements réalisés pendant l'exercice ;
- les engagements fermes de financements ;
- le report des ressources affectées non utilisées à la clôture de l'exercice.

### 3.10 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Ces prestations ne présentent pas un caractère significatif.

#### Note 4 – Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

Valeurs	Valeur brute au 01/01/2006	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2006
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 207</b>	<b>232</b>	<b>(25)</b>	<b>1 414</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>80 140</b>	<b>21 150</b>	<b>(6 470)</b>	<b>94 820</b>
Terrains	3 150	822	(7)	3 965
Constructions et agencements	54 456	4 674	(46)	59 084
Installations techniques et aménagement, matériels et outillages	7 973	1 522	(56)	9 439
Matériels de bureau et mobiliers	9 307	1 765	(39)	11 033
Autres immobilisations	461	525	(14)	972
Immobilisations en cours	4 793	11 842	(6 308)	10 327
<b>Immobilisations financières</b>	<b>17 152</b>	<b>16 977</b>	<b>(16 131)</b>	<b>17 998</b>
<b>Comptes sociaux</b>	<b>98 499</b>	<b>38 359</b>	<b>(22 626)</b>	<b>114 232</b>

L'augmentation significative des immobilisations corporelles brutes s'explique notamment par la reprise des onze nouveaux établissements et services pour 4,2 millions d'euros et l'augmentation des immobilisations en cours pour 11,8 millions d'euros.

Au poste " Immobilisations financières ", les augmentations et les diminutions de l'exercice sont composées principalement des opérations d'achat et de revente — respectivement pour 16,1 millions d'euros et 15,6 millions d'euros — des parts du FCP dédié à la gestion de la dotation financière.

#### Note 5 – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

Valeurs	Cumul des amort. au 01/01/2006	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des amort. au 31/12/2006
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>439</b>	<b>315</b>	<b>(5)</b>	<b>749</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 598</b>	<b>5 847</b>	<b>(104)</b>	<b>18 340</b>
Terrains	7			7
Constructions et agencements	6 292	2 717	(16)	8 993
Installations techniques et aménagement, matériels et outillages	3 044	1 512	(55)	4 501
Matériels de bureau et mobiliers	3 092	1 250	(25)	4 317
Autres immobilisations	162	368	(8)	522
<b>Immobilisations financières</b>	<b>152</b>			<b>153</b>
<b>Comptes sociaux</b>	<b>13 189</b>	<b>6 162</b>	<b>(109)</b>	<b>19 242</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>85 310</b>			<b>94 990</b>

#### Note 6 – Immobilisations financières et titres de participation

(en milliers d'euros)

Titres	% détenu	Valeur brute au		Valeur nette au	
		31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006
<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>16 235</b>	<b>17 080</b>	<b>16 235</b>	<b>17 080</b>
<b>Titres de participation</b>		<b>917</b>	<b>917</b>	<b>765</b>	<b>765</b>
Résidence Clair Logis	100 %	765	765	765	765
Résidence L'Oeillet des Pins	100 %	152	152	0	0
<b>Total</b>		<b>17 152</b>	<b>17 997</b>	<b>17 000</b>	<b>17 845</b>

L'emploi des fonds de la dotation financière dans le FCP dédié est inscrit en " Autres immobilisations financières " pour 16 090 milliers d'euros.

Il n'a pas été établi de comptes consolidés avec les filiales eu égard aux précisions données sur celles-ci dans la note 22.

Conformément à la note 2.3 relative aux changements de présentation, le poste "Autres immobilisations financières" comprend 827 milliers d'euros (dont 188 milliers d'euros au titre du reclassement) de créances immobilisées liées au financement d'emprunts de restructuration avec des autorités de contrôle et de tarification. Ces créances s'apurent au rythme du remboursement des emprunts (sur 10 ou 15 ans en fonction des établissements).

#### Note 7 – Echéances des créances et dettes

(en milliers d'euros)

Créances	Montant Brut au 31/12/2006	Provisions	Montant net au 31/12/2006
Créances résidents, comptes rattachés, caisses pivots, conseils généraux et autres clients	9 950	(1 086)	8 864
Autres créances : personnel, Etat, collectivités publiques et divers	6 044	(1 305)	4 739
<b>Comptes sociaux</b>	<b>15 994</b>	<b>(2 391)</b>	<b>13 603</b>

Dettes	Au 31/12/2006	Dont échéances < 1 an	Dont échéances > 1 an
<b>Emprunts et assimilés</b>	<b>52 547</b>	<b>5 941</b>	<b>46 606</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit, concours bancaires et intérêts courus	41 390	2 733	38 657
Autres emprunts	7 396	550	6 846
Dépôts, intérêts courus	3 761	2 658	1 103
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>35 322</b>	<b>33 113</b>	<b>2 209</b>
Comptes courants d'associés	2 209		2 209
Avances et acomptes reçus	2 404	2 404	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 513	12 513	
Dettes fiscales et sociales	16 812	16 812	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	928	928	
Autres dettes	456	456	
<b>Comptes sociaux</b>	<b>87 869</b>	<b>39 054</b>	<b>48 815</b>

#### Note 8 – Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)

	Valeurs en prix de revient au 01/01/2006	Achats	Cessions*	Cessions**	PV (+) MV (-) réalisées	Valorisation au 31/12/2006	MV(-) PV (+)	PV (+)	Valeurs en prix de revient au 31/12/2006
<b>SICAV</b>	<b>10 830</b>	<b>24 035</b>	<b>16 357</b>	<b>16 184</b>	<b>173</b>	<b>18 935</b>	<b>(3)</b>	<b>257</b>	<b>18 681</b>
Ecureuil Expansion	9 173	21 612	15 193	15 025	168	15 976		216	15 760
Ecureuil Trésorerie	43	528	263	261	2	320		10	310
Ecureuil Monépremière	1 098	789	335	332	3	1 585		30	1 555
Ecureuil Expansion plus	516	50	566	566					
Ecureuil Expansion I		769				770		1	769
Parts BFCC		17				14	(3)		17
LBPAN Monet E		270				270			270
<b>OBLIGATIONS</b>	<b>1 510</b>		<b>17</b>	<b>17</b>		<b>1 504</b>	<b>(36)</b>	<b>47</b>	<b>1 493</b>
<b>DEPRECIATION</b>	<b>(11)</b>								<b>(39)</b>
<b>Comptes sociaux</b>	<b>12 329</b>								<b>20 135</b>

\* en prix de vente

\*\* en prix de revient

### Note 9 – Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

Actif	Au 31/12/2005	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2006
Charges constatées d'avance	282	217	(282)	217
<b>Charges à répartir</b>	<b>483</b>		<b>(383)</b>	<b>100</b>
Charges différées	483		(383) <sup>(a)</sup>	100
<b>Comptes sociaux</b>	<b>765</b>	<b>217</b>	<b>(665)</b>	<b>317</b>

Décidée en accord avec les autorités de contrôle et de tarification avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la prise en charge échelonnée de certaines dépenses a été maintenue jusqu'en 2008.

(a) Compte tenu de leur nature, ces opérations sont désormais reflétées au 31/12/2006 en autres créances immobilisées (cf note 6).

Passif	Au 31/12/2005	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2006
Produits constatés d'avance	252	2 714	(252)	2 714
<b>Comptes sociaux</b>	<b>252</b>	<b>2 714</b>	<b>(252)</b>	<b>2 714</b>

L'augmentation de l'exercice comprend en particulier 2,1 millions d'euros reçus par avance, et destinés à permettre à la Fondation de mettre en place la première étape de sa nouvelle organisation.

### Note 10 – Fonds propres et réserves

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2005	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2006
<b>Fonds propres</b>						
Fonds propres sans droit de reprise	15 529		58			15 587
Fonds statutaires	1 663					1 663
Apports sans droit de reprise	3 396			3 535		6 931
Apports avec droit de reprise				1 392		1 392
Excédents affectés aux investissements	4 040		121	462		4 623
<b>Réserves</b>						
Réserves de compensation et diverses	1 043		(128)	1 441	(1 299)	1 057
Réserves de trésorerie	2 344		65	1 253	(943)	2 719
<b>Report à nouveau</b>	<b>(5 730)</b>		<b>(348)</b>	<b>3 277</b>	<b>(6 715)</b>	<b>(9 516)</b>
<b>Résultat sous contrôle d'un tiers financeur</b>	<b>1</b>		<b>101</b>	<b>2 091</b>	<b>(1 592)</b>	<b>601</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(131)</b>	<b>1 678</b>	<b>131</b>			<b>1 678</b>
<b>Subventions</b>	<b>9 505</b>			<b>26</b>	<b>(242)</b>	<b>9 289</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>1</b>			<b>817</b>	<b>(7)</b>	<b>811</b>
<b>Comptes sociaux</b>	<b>31 661</b>	<b>1 678</b>	<b>-</b>	<b>14 294</b>	<b>(10 798)</b>	<b>36 835</b>

Avec l'accord spécifique de certains donateurs, une partie de leurs dons est affectée au financement des créations et des restructurations des établissements et services de la Fondation. Cette affectation particulière a été enregistrée en 2004 et en 2005 dans les fonds dédiés. Afin de mieux rendre compte à la clôture de l'exercice de cet apport de financement qui s'inscrit pleinement dans la réalisation de l'objet de la Fondation, il a été décidé de reclasser vers la rubrique "Apports avec droit de reprise" les 890 K€ réservés pour 2004 et 2005. Pour ce qui concerne 2006, les affectations des donateurs à ce type de financement totalisent 470 K€. Le montant global des apports consacrés au financement du réseau s'établit ainsi à 1 360 K€ au 31 décembre 2006.

### Note 11 – Subventions d'investissements

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2005	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2006
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>9 505</b>	<b>26</b>	<b>(242)</b>	<b>9 289</b>

Les augmentations de l'exercice représentent la différence entre les nouvelles subventions de l'année égales à 682 milliers d'euros et la quote-part des subventions virée au résultat pour 656 milliers d'euros.

Les diminutions de l'exercice se composent du remboursement d'une subvention pour 134 milliers d'euros et du reclassement en dotation soins pour 108 milliers d'euros.

La comptabilisation par composants vient en diminution de la quote-part virée au résultat pour 136 milliers d'euros. Ainsi, la quote-part virée au résultat hors composants totalise 792 milliers d'euros.

### Note 12 – Provisions

(en milliers d'euros)

Provisions pour risques et charges	Au 31/12/2005	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2006
Provisions pour litiges	148	414	(216)	346
Provisions pour gros entretiens	1 778	2 623	(1 581)	2 820
Autres provisions	2 885	490	(1 189)	2 186
<b>Sous-total</b>	<b>4 811</b>	<b>3 527</b>	<b>(2 986)</b>	<b>5 352</b>

#### Provisions pour dépréciation

Stock et en cours				
Clients	647	645	(206)	1 086
Financières	10	29		39
Autres provisions	1 225	80		1 305
<b>Sous-total</b>	<b>1 882</b>	<b>754</b>	<b>(206)</b>	<b>2 430</b>
<b>Total</b>	<b>6 693</b>	<b>4 281</b>	<b>(3 192)</b>	<b>7 782</b>

### Note 13 – Tableau de suivi des fonds dédiés

(en milliers d'euros)

Ressources	Au 31/12/2005	Transfert en apport avec droit de reprise	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser s/ nouvelles ressources affectées	Au 31/12/2006
Dons au profit de la FCEs	3 592	(890) <sup>(a)</sup>	(2 702)	2 805	2 805
Dons au profit des fondations abritées	1 047		(1 047)	1 147	1 147
<b>Total</b>	<b>4 639</b>	<b>(890)</b>	<b>(3 749)</b>	<b>3 952</b>	<b>3 952</b>

(a) cf note 10 sur le changement de présentation des dons affectés au financement des créations et restructurations des établissements et services.

### Note 14 – Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Engagements reçus	22 025	28 285
Engagements donnés	17 380	24 738

Les engagements reçus représentent des garanties et des cautions reçues pour garantir les emprunts contractés par la Fondation.

Les engagements donnés sont notamment des hypothèques et des cautions données par la Fondation, des droits de présentation prioritaire donnés à des tiers pour des lits dans les établissements de la Fondation et les indemnités de fin de carrière des salariés de la Fondation.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées pour les établissements qui n'avaient pas opté, avant leur intégration dans la Fondation, pour un enregistrement en provision.

Les principaux paramètres techniques retenus sont la table de mortalité TV 88/90, la méthode prospective et un taux d'actualisation de 3,73 %.

Le montant ainsi calculé s'établit à 8,7 millions d'euros.

### Note 15 – Ventilation des effectifs salariés de la Fondation

	31/12/2005	31/12/2006
Non-cadres	2 319	2 798
Cadres	185	214
<b>Total</b>	<b>2 504</b>	<b>3 012</b>
Femmes	2 225	2 661
Hommes	279	351
Contrats à durée indéterminée	1 992	2 383
Contrats à durée déterminée	512	629
Etablissements	2 252	2 736
Services	216	227
Siège	36	49

- Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux dirigeants de la Fondation.

- Dans le cadre de l'application de l'article L 612-5 du code du commerce, les conventions passées, directement ou par personne interposée, entre les administrateurs et la Fondation ont fait l'objet d'une information du commissaire aux comptes, lequel a établi le rapport prévu par le décret du 3 mai 2002.

### Note 16 – Dotations et produits de la tarification

(en milliers d'euros)

	2005	2006
Prix de journée	66 541	87 717
Forfaits soins	17 868	24 768
Dotations globales	11 891	12 415
<b>Total</b>	<b>96 300</b>	<b>124 900</b>

	2005	2006
Etablissements sanitaires	15 950	17 614
Etablissements médico-sociaux*	80 350	107 286
<b>Total</b>	<b>96 300</b>	<b>124 900</b>

\* dont EHPAD et EHPA : 78 867 en 2005, 100 530 en 2006

dont Autres : 1 483 en 2005, 6 756 en 2006

### Note 17 – Produits divers de gestion courante

(en milliers d'euros)

	2005	2006
Produits divers de gestion courante	8 357	7 972
<i>Dont :</i>		
Contributions des caisses d'épargne et de prévoyance	4 302,6	4 176,9
Dons des filiales du Groupe Caisse d'Epargne	1 415,0	1 073,0
Autres dons	131,3	73,0

Désormais les dons affectés au financement des créations et restructurations des établissements et services sont enregistrés dans la rubrique "Apports avec droit de reprise" (cf note 10).

### Note 18 – Frais de personnel

(en milliers d'euros)

	2005	2006
Réseau des établissements	63 858	79 925
Directions du siège	3 263	4 433
<b>Total</b>	<b>67 121</b>	<b>84 358</b>

### Note 19 – Formation du résultat financier

(en milliers d'euros)

Résultat financier	2005	2006
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts et produits assimilés	623	579
Reprises sur provisions	21	
Produits nets sur cession de VMP	109	174
<b>Total</b>	<b>753</b>	<b>753</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	10	29
Intérêts et charges assimilées	1 260	1 458
<b>Total</b>	<b>1 270</b>	<b>1 487</b>
<b>Comptes sociaux</b>	<b>- 517</b>	<b>- 734</b>

Les produits financiers sont constitués principalement des revenus de la gestion de la dotation financière.

Les charges financières regroupent les intérêts payés sur les emprunts en cours.

### Note 20 – Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	2005	2006
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits sur l'exercice	1 276	3 220
Produits sur cession de biens immobilisés	3	463
Transfert de charges	-	-
<b>Total</b>	<b>1 279</b>	<b>3 683</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges de l'exercice	656	500
Charges sur exercices antérieurs	82	16
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	560	81
<b>Total</b>	<b>1 298</b>	<b>597</b>
<b>Comptes sociaux</b>	<b>- 19</b>	<b>3 086</b>

Les produits exceptionnels reprennent les provisions pour grosses réparations pour 1 562 K€, la quote-part des subventions pour investissements pour 656 K€. Le solde comprend en particulier la cession d'un terrain à Dinard et l'abandon d'une créance à l'occasion de la dévolution de l'établissement de la Tour Blanche.

### Note 21 – Fondations sous l'égide de la FCEs

(en milliers d'euros)

#### BILAN

ACTIF	31/12/2005	31/12/2006
Disponibilités	1 603,3	2 269,5
<b>Total ACTIF</b>	<b>1 603,3</b>	<b>2 269,5</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>
Fonds dédiés	1 046,7	1 146,7
Dettes	556,6	1 122,8
<b>Total PASSIF</b>	<b>1 603,3</b>	<b>2 269,5</b>

#### COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2005	2006
Interventions	1 685,5	1 936,8
Autres charges	129,5	151,4
Engagements à réaliser	1 046,7	1 146,7
<b>Total CHARGES</b>	<b>2 861,7</b>	<b>3 234,9</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Contributions	2 053,9	2 188,2
Reprises ressources	807,8	1 046,7
<b>Total PRODUITS</b>	<b>2 861,7</b>	<b>3 234,9</b>

Les projets retenus en 2006 par les comités de gestion des fondations sous égide ont permis de soutenir des projets dans les domaines :

- de l'autonomie et de la recherche médicale 1 234,5 K€
- de l'insertion et besoins fondamentaux 358,5 K€
- de l'illettrisme 343,8 K€

## Note 22 – Informations sur les filiales au 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)

BILAN	Clair Logis	Oeillet des Pins
<b>ACTIF</b>		
Immobilisations	4 500	2 607
Disponibilités	3	5
Clients et autres créances	2 336	928
Comptes de régularisation		45
<b>Total ACTIF</b>	<b>6 839</b>	<b>3 585</b>
<b>PASSIF</b>		
Fonds propres	765	152
Réserves		
Report à nouveau	180	(1 435)
Résultat de l'exercice	119	(21)
Subventions d'investissement	45	
<b>Fonds propres</b>	<b>1 109</b>	<b>(1 304)</b>
Provisions pour risques et charges	106	
Emprunts	5 191	1 610
Autres dettes d'exploitation	433	3 279
<b>Total PASSIF</b>	<b>6 839</b>	<b>3 585</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
<b>CHARGES</b>		
Charges d'exploitation	2 728	115
Charges financières	175	54
Charges exceptionnelles	21	
Impôts sur les bénéfices	4	
<b>Total CHARGES</b>	<b>2 928</b>	<b>169</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>119</b>	
<b>PRODUITS</b>		
Produits d'exploitation	2 980	147
Produits financiers	45	
Produits exceptionnels	22	1
<b>Total PRODUITS</b>	<b>3 047</b>	<b>148</b>
<b>DEFICIT</b>		<b>21</b>

La situation nette négative a été entièrement provisionnée dans les comptes de la Fondation.

# Rapport du commissaire aux comptes

## Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2006

### Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de la fondation. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes 2.2 et 2.3 de l'annexe concernant respectivement :

- le changement de méthodes résultant de la première application, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 relatifs aux actifs ;
- les changements de présentation effectués sur les postes "autres créances immobilisées" (notes 6 et 9 de l'annexe) et "fonds dédiés"(note 10 de l'annexe).

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
- Votre fondation, comme cela est exposé dans les notes 3.4 et 10 de l'annexe, fait figurer en compte de "dotation immobilière nette" des apports immobiliers reçus en dotation lors de la création de la fondation. Nous nous sommes assurés que ce mode de comptabilisation est de nature à traduire de façon adéquate les opérations réalisées.
- Les dons reçus, comme cela est exposé dans la note 3.9 de l'annexe, sont enregistrés soit lorsqu'ils sont effectivement encaissés soit lorsque la fondation a connaissance d'un engagement ferme du donateur. Pour l'enregistrement des dépenses sur programmes, le fait générateur est la validation par le conseil d'administration ou le directeur général du principe des versements, ceux-ci n'intervenant effectivement qu'après mise au point d'une convention définitive et la réception des pièces contractuelles adressées par le bénéficiaire. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode et du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du bureau de la fondation et dans les documents présentés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 20 avril 2007

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Alain Levrard



[www.fces.fr](http://www.fces.fr)

Fondation



CAISSES D'ÉPARGNE  
pour la solidarité

Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité  
Reconnue d'utilité publique le 11 avril 2001  
5, rue Masseran - 75007 Paris